



N°2

**DATE DE
CONVOCAATION
15 SEPTEMBRE 2015**

**DATE D'AFFICHAGE
15 SEPTEMBRE 2015**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 18
VOTANTS : 22**

**OBJET :
Réhabilitation
intérieure de la
salle de la Grenette
- Dotation
d'Équipement des
Territoires Ruraux
(DETR) 2015 -**

Envoyé en préfecture le 01/10/2015

Reçu en préfecture le 01/10/2015

Affiché le

SLO

ID : 003-210301388-20150921-2015DETRGRENETT-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze

Le vingt et un septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. Mme DUPERROUX.
M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.
Mme SAVEY. M. FERBOS, Mme AUBIN. M. GANTHER.
M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT.
Mme CHERVIN, Mme DESMARD. Mme FERREIRA.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **Mme PERICHON. Mme MERLE. M. FUMOUX. M. VALERO.**

Absent : **M. HUSSON.**

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le projet de réhabilitation intérieure de la salle de la Grenette a été approuvé lors du vote du budget primitif 2015 et que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au groupement PICHON - MARINIER - LARBRE Ingénierie, dont le mandataire est M. Stéphane PICHON, architecte à Moulins.

Sur la base des premiers éléments d'étude, il indique que le coût prévisionnel de cette opération est évalué à **292 480 € HT** comprenant les postes de dépenses suivants :

- étude de faisabilité = 2 280 € HT
- maîtrise d'œuvre = 16 000 € HT
- contrôle technique = 3 200 € HT
- travaux = 271 000 € HT.

L'étude de faisabilité comprend toutefois plusieurs scénarios qui seront présentés aux adjoints et aux membres de la commission des travaux le 28 septembre prochain pour validation.

S'agissant du financement de ce projet, Monsieur le Maire précise que cette opération est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), au taux de 30 % du montant HT des travaux et de 50 % pour les aménagements liés à l'accessibilité. Le projet pourra également bénéficier du Fonds 2 en 2016, au taux de 30 %, sous réserve du maintien des aides actuelles par le Conseil Départemental.

Il détaille le plan de financement des travaux de réhabilitation intérieure de la salle de la Grenette qui s'établit ainsi :

-Dépenses :

Coût prévisionnel = 292 480 € HT

Recettes :

DETR (taux de 30 %) = 78 744 €
DETR (taux de 50 %) = 15 000 €
Fonds 2 (taux de 30 %) = 87 744 €
Emprunt = 110 992 €.

Sur la base de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le plan de financement des travaux de réhabilitation intérieure de la salle de la Grenette et, en tenant compte des crédits supplémentaires alloués par l'État en 2015, notamment pour l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2015.

Le Conseil municipal, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement des travaux de réhabilitation intérieure de la salle de la Grenette qui s'établit ainsi :

- Dépenses :

Coût prévisionnel = 292 480 € HT

- Recettes :

DETR (taux de 30 %) = 78 744 €
DETR (taux de 50 %) = 15 000 €
Fonds 2 (taux de 30 %) = 87 744 €
Emprunt = 110 992 €.

- de charger Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 pour financer la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 01/10/2015

Publié ou Notifié

le : 22/09/2015

Accusé de réception de la télétransmission
le : 01/10/2015

Le Maire,

